



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

21/06/2024

Date d'affichage

22/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etai(ents) présents :

M. BERTHE Laurent, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procurat(ion)s :

M. BISSEUX Bruno donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

2024-062 : COTISATION 2024 A L' ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES ARDENNES.

Le Conseil Municipal,

Décide de cotiser à l'association Fédération des Communes Forestières Ardennes pour l'année 2024, de payer le montant de la cotisation est de 108 €uros et de ne pas prendre l'abonnement à la revue "Communes forestières".

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Secrétaire de séance,



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr